

2018-01

LE RÔLE DE LA FRANCE DANS UNE FRANCOPHONIE DYNAMIQUE

Les locuteur.rice.s francophones, aujourd'hui au nombre de 274 millions d'individus dans le monde, pourraient être 750 millions à l'horizon 2050 si les efforts en faveur de l'éducation des pays de l'espace francophone sont suffisants. Cela nécessite une forte prise de conscience quant-aux moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs massifs de l'espace international francophone, notamment dans les pays dont les budgets sont plus que contraints dans ce domaine.

La mondialisation a multiplié les opportunités pour les individus en capacité de parler plusieurs langues pour apprendre, échanger, voyager et travailler dans de nombreux pays. Le français figure parmi les langues véhiculaires de rang mondial. Il est donc un atout pour les citoyen.ne.s des pays francophones et pour toutes celles et ceux qui aspirent à le parler, que ce soit comme langue maternelle, langue dite «seconde» dans de nombreux pays d'Afrique, ou comme langue étrangère pratiquée pour l'intérêt culturel ou professionnel. C'est pourquoi la langue française, loin de souffrir d'une attractivité insuffisante, demeure aujourd'hui très dynamique, même si la garantie de voir son enseignement se renforcer n'est pas assurée.

Enjeu éducatif et culturel, la francophonie doit aussi répondre à des défis politique et économique importants. La francophonie est source d'influence auprès des populations, dans un monde devenu multipolaire

où la hiérarchie des puissances internationales traditionnelles ne mène plus seule le jeu. L'enceinte institutionnelle de la Francophonie est une chance pour des échanges multilatéraux dans lesquels une vision spécifique de la mondialisation peut être partagée.

La politique francophone de la France, dont la diplomatie est aujourd'hui résolument tournée vers l'Union européenne (UE), ne saurait ignorer cet état des lieux ni minorer un message conciliant des valeurs d'universalisme, de solidarité internationale et de diversité culturelle, qui trouve un écho dans notre société en forte demande de cohésion sociale. L'attachement à ces valeurs pour les Etats et les sociétés civiles francophones ne doit pas rester lettre morte si l'on souhaite faire vivre le désir de francophonie en France et dans le monde. Dans cet esprit, notre assemblée présente 16 recommandations pour une feuille de route politique de la Francophonie.



Marie-Béatrice Levaux

Elle est Présidente de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) et présidente de la Fédération européenne des emplois de famille (EFFE). Elle siège au CESE à la section des affaires européennes et internationales et à la section du travail et de l'emploi où elle représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

marie-beatrice.levaux@lecese.fr
01-44-43-62-32

Le CESE recommande, en premier lieu, de **renforcer le portage politique de la Francophonie.**

- Il demande au Sommet de la Francophonie de doter l'OIF d'une feuille de route politique tenant compte de l'agenda des grandes négociations internationales à venir pour peser davantage sur les négociations mondiales futures ;
- Il demande à la France d'assurer un meilleur portage politique de la francophonie au niveau gouvernemental, qui justifie la création d'un ministère de plein exercice, et de sa représentation à l'OIF ;
- Il préconise de clarifier la mission de plaidoyer et de mobilisation de la Francophonie multilatérale en la recentrant sur l'ODD n°4 relatif à l'accès de tous et de toutes à une éducation de qualité, cette mission devant s'exercer en direction des Etats membres de la Francophonie comme en matière d'Aide publique au développement ;

- Il souhaite que le projet de la francophonie européenne soit mieux défini en y associant davantage les pays francophones de l'UE autour de la politique européenne d'aide publique au développement, de la relation avec les pays Afrique Caraïbe Pacifique et du partenariat de l'UE avec l'Afrique; il recommande une attention particulière pour que la règle faisant du français une langue de travail des institutions européennes soit mise en œuvre ;

En deuxième lieu, **le CESE souhaite que la société civile francophone transnationale soit associée à la gouvernance de la Francophonie.** Dans ce but, une série d'événements organisés en amont du forum des ONG réuni tous les deux ans, à la veille des sommets des chefs d'Etat de la Francophonie devraient être programmés.

- Le CESE demande, qu'en ces occasions, soient reconnus et institutionnalisés les liens entre les sociétés civiles francophones, par l'intermédiaire de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESISF) et par la création d'un titre honorifique de conseiller civile de la francophonie qui serait décerné à des membres de la société civile engagés dans le mouvement francophone ;
- Il encourage la mobilisation des acteurs.rice.s reconu.e.s des sociétés civiles francophones pour leur engagement en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle;
- Il souhaite que les fédérations sportives soient remises au cœur des Jeux de la Francophonie;
- Il préconise que soient valorisées les initiatives en faveur du développement durable dans les réseaux économiques de l'espace francophone;
- Il recommande que soient soutenus les réseaux professionnels et scientifiques francophones par une évaluation de leurs besoins et une identification des moyens d'y pourvoir ;
- Il demande le renforcement de l'offre des chaînes francophones et de l'audiovisuel extérieur de la France dans le paysage médiatique mondial, en appuyant l'indépendance éditoriale de leur rédaction et en soutenant la promotion des sous-titrages ou du plurilinguisme;
- Il souhaite renforcer les actions en cours en faveur du numérique francophone, en rappelant la nécessité de doter les structures d'enseignement et les universités francophones des infrastructures nécessaires à la mise en réseau, au partage de connaissances et à la formation à distance ;
- Il recommande aux acteurs publics nationaux et décentralisés de ne pas relâcher l'effort financier en faveur de la création francophone ;

En troisième lieu, **le CESE souhaite que les acteurs de la coopération décentralisée francophone soient mieux associés aux instances de gouvernance de la Francophonie,** notamment en reconnaissant l'Association internationale des maires francophones et l'Association internationale des réions francophones comme des interlocuteurs des Chefs d'Etats lors des Sommets de la Francophonie.

En quatrième lieu, **le CESE entend encourager la Francophonie en France y compris dans les territoires ultramarins.** Dans ce but, il préconise de :

- renforcer le soutien aux représentations internationales des Outre-mer, qui constituent une tête de pont de la présence française et francophone dans des régions éloignées de la métropole et soutenir une offre de formation au français et en français à destination des étudiant.e.s et professionn.l.e.s des pays voisins de ces territoires ;
- susciter l'envie de francophonie en France par l'organisation d'événements lors de la journée internationale de la francophonie du 20 mars. Le Palais d'Iéna pourrait recevoir l'ensemble des acteur.rice.s public.que.s et associatif.ive.s qui, sur le terrain, oeuvrent à la cohésion sociale et en particulier à la transmission d'un enseignement du français.
- mettre en cohérence la politique des visas avec la politique d'encouragement des mobilités au sein de l'espace francophone, par l'édiction d'une circulaire à destination des services consulaires, qui précise les modalités d'instruction des demandes de visa s'agissant en particulier des projets de mobilités relatifs à des événements culturels, sportifs économiques et à des colloques universitaires francophones.